



Ville de Mèze

N°34

**DECISION DE M. le MAIRE**  
**Demande d'attribution de subvention**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,**

**VU**, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

**VU**, la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions.

**CONSIDERANT**, qu'il convient de solliciter les partenaires institutionnels pour la réalisation des manifestations culturelles de la saison 2023/2024

**DECIDE :**

**Article 1 :** La ville de Mèze, afin d'être accompagnée dans ses projets souhaite solliciter les structures pour réaliser au mieux sa programmation culturelle de saison 2023/2024 et notamment l'acquisition de matériel technique professionnel nécessaire à l'organisation et l'accueil des équipes artistiques dans son lieu de diffusion.

M. Le Maire sollicite donc une participation de la région Occitanie de 11 000€, dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements culturels pour un budget prévisionnel d'achat de matériel scénique et technique de 36 800€.

**Article 2 :** Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	12.04.24
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	12.04.24
Acte publié, affiché et notifié le	12.04.24
<b>ACTE EXECUTOIRE</b>	

Fait à Mèze, le 12 avril 2024

**Le Maire,**  
**Thierry BAËZA**

